# SIRTOM DE LA RÉGION FLERS-CONDÉ

collecte et traitement des ordures ménagères et déchets assimilés www.sirtom-flers-conde.fr





Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

2018

## Rapport annuel destiné à l'information des usagers

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifé récemment par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un «rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés» Ce rapport annuel vise un double objectif:

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet;
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Par ailleurs, les évolutions réglementaires récentes (décret n°2015-1827) ont imposé de modifier certains des indicateurs à intégrer dans ce rapport notamment la présentation de ses aspects financiers. De plus, l'amélioration des outils de connaissance des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets, permet une analyse économique plus fine qui se traduit par des indicateurs comparables d'une collectivité à une autre.

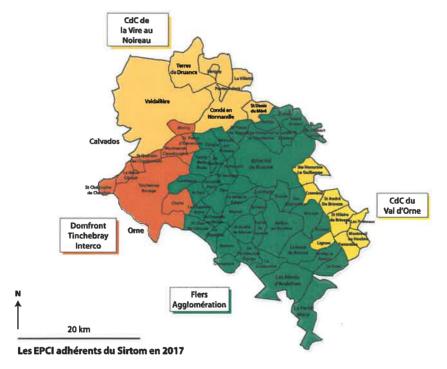
#### Le territoire desservi.

A cheval sur les départements de l'Orne et du Calvados, le Syndicat mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM) de la région Flers-Condé a desservi en 2018, quatre collectivités adhérentes (communautés de communes et d'agglomération), représentant 65 communes pour une population de 79 499 habitants. Les collectivités adhérentes au SIRTOM de la région Flers-Condé en 2017 sont les suivantes :

- Flers-Agglomération(61): 54 445 hab. soit 68% de la population
- La Communauté de Communes de la Vire au Noireau (14): 15 038 habitants, soit 19 % de la population
- La Communauté de communes Domfront-Tinchebray Interco (61): 8 476 hab., soit 11%
- ❖ La Communauté de Communes du Val d'Orne (61): 1540 hab., soit 2%;

Bien que comprenant parmi ses adhérents des collectivités du Calvados, l'organisation de la collecte et de l'élimination des déchets produits sur le territoire du SIRTOM de la région Flers-Condé est régie par le seul « Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés » (PDEDMA) de l'Orne.

Les dispositions de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale (dite «loi Chevènement») ont conduit le Syndicat à se transformer en Syndicat mixte "à la carte". De par ses statuts, le SIRTOM de la région Flers-Condé doit assurer pour le compte de ses collectivités adhérentes et dans la limite de leur choix à l'adhésion, la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés, en application de la réglementation en vigueur.



#### De ce fait, il s'agit pour lui d'organiser les services suivants :

- la collecte en porte-à-porte et en apport volontaire des ordures ménagères résiduelles (OMr);
- la collecte des produits recyclables en porte-à-porte et en apport volontaire;
- le traitement par élimination ou par valorisation, selon leur nature, des déchets collectés ;
- l'exploitation des déchèteries;
- les actions de prévention (visant à diminuer la quantité et la toxicité des déchets produits) et de communication.

Ces actions ne sont pas limitatives dès lors qu'elles concourent à la poursuite des objectifs définis par l'objet du syndicat.

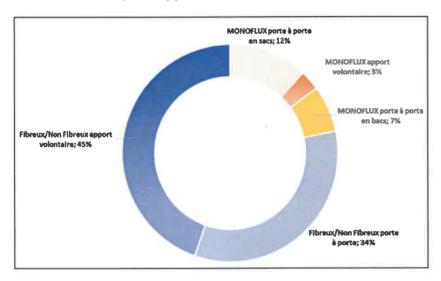
## 1. Travaux, études, projet : la situation 2018

#### 1.1. Harmonisation des collectes

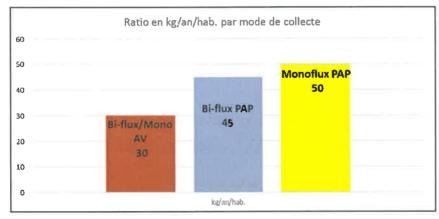
#### 1.1.1 Un service hétérogène générant des performances inégales

Pour des raisons historiques (rattachement de nouveaux territoires dotés d'une collecte différente) et de territoire (bourgs/campagnes), le Sirtom présentait une forte hétérogénéité en termes de modes et de schémas de collecte :

- Collecte en deux flux (fibreux / non fibreux ) pour 79% de la population; en apport volontaire (45%) et porte à porte (34%)
- Collecte en un seul flux (papiers et emballages recyclables hors verre, appelé « monoflux ») : pour 19% de la population en porte à porte (en bacs ou en sacs) et 3% en apport volontaire.



L'analyse des performances de tri des différentes zones du territoire a permis de constater un fort potentiel d'amélioration des performances via la simplification du geste demandé à l'usager. En effet, la collecte des recyclables suivant le scénario le plus simple (multimatériaux en porte à porte) permet d'obtenir les meilleures performances de collecte sur le territoire (50 Kg par habitant et par an contre 30 Kg/hab. an sur le service le plus complexe - deux flux en apport volontaire).



#### 1.1.2 Des objectifs environnementaux et financiers

Aussi, en harmonisant courant 2018 les collectes de tout le territoire vers du monoflux collecté en porte à porte, le SIRTOM attend pour 2019 une augmentation de 480 tonnes de déchets envoyés vers les filières de recyclage—et mathématiquement une baisse équivalente du poids d'ordures

ménagères envoyées à l'incinération.

Outre l'aspect environnemental, l'enjeu majeur de ce projet était de maintenir le cout du service pour les usagers tout en améliorant les performances de recyclages. En effet, faute d'améliorer ses performances de recyclage par rapport à l'année de référence 2016, les soutiens financiers versés par l'éco-organisme CITEO pouvaient baisser de 50 000 à 150 000  $\epsilon$  (sur un montant annuel d'environ 700 000  $\epsilon$ ).

De plus, cette harmonisation des collectes sélectives en porte à porte est l'étape préalable au projet d'extension des consignes de tri en 2019.

#### 1.1.3 Un important travail de préparation au changement

Une campagne de communication a été planifiée sur l'année entière (réunions d'information, distribution de Flyers, panneaux d'affichage sur les colonnes d'apport volontaire, articles de presse, ...) et les zones du territoire préalablement collectées en points d'apport volontaire ont fait l'objet d'une distribution systématique à tous les foyers (17 000 boites aux lettres), de sacs jaunes dédiés à la collecte sélective.





Deux stagiaires en master spécialisé et licence professionnelle « développement durable », Kimberley Gohier et Nicolas Gallion, ont fourni un important travail de création et refonte des tournées de collecte afin d'optimiser le ramassage (simultané en dehors de centres urbains) des ordures ménagères et des emballages recyclables.

L'harmonisation des consignes de tri s'est déroulée en deux phases successives, en juin et octobre 2018.

## 1.1.4 Juin 2018 : harmonisation du service vers le porte à porte sur le territoire de l'ex CDC de Briouze, les Monts d'Andaines, Lonlay le Tesson et Antoigny

En juin 2018 l'ensemble des communes de ce territoire de 5 800 habitants ont vu leur collecte des ordures ménagères et recyclables changer radicalement.

Auparavant collecté par le SIRTOM d'Andaines, le service était resté quasiment inchangé : collecte en apport volontaire des ordures ménagères et des collectes sélectives, par un prestataire de service (SITA/SNN). Seule la collect en porte à porte du bourg de Briouze avait déjà été reprise en régie par le SIRTOM de la région Flers-Condé.

Les ordures ménagères sont désormais collectées au plus près des habitations, en même temps que les sacs jaunes d'emballages recyclables. Seul le verre est resté en apport volontaire, service désormais assuré en régie moyennant un changement du parc de colonnes d'apport volontaire

Ce nouveau service a demandé la création de cinq tournées de collecte hebdomadaire et d'une équipe de deux opérateurs de collecte (un chauffeur et un ripeur).

Après six mois de collecte en porte à porte on constate de très bons résultats :

- une baisse de plus de 60% des ordures ménagères passant de 210 kg/hab/an à 128 kg/hab/an, soit 233 tonnes d'ordures ménagères résiduelles évitées et/ou orientées vers la filière adéquate (déchèterie, sac jaune, autres collectes),
- une hausse de 40% des quantités de recyclables collectés, passant de 30 kg/hab/an à 42 kg/hab/an soit, en six mois, 34 tonnes supplémentaire d'emballages et papiers envoyées au recyclage au lieu d'être incinerées.





## 1.1.5 Mise en place généralisées d'une collecte en porte à porte des recyclables sur les communes collectées en apport volontaires

Sur le reste du territoire, la nouvelle organisation a démarré le 15 octobre 2018.

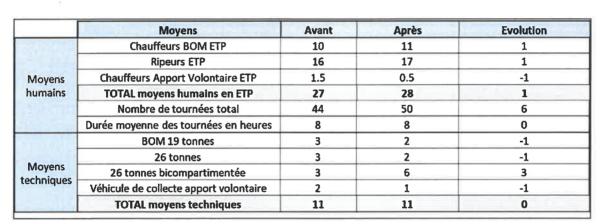
L'harmonisation concernait:

- les 36 000 habitants des communes de moins de 1 000 habitants dont les collectes sélectives étaient jusqu'alors collectées en points d'apport volontaire
- Ceux qui bénéficiaient d'une collecte sélective en porte à porte, mais en deux flux (sacs gris et jaunes)

Au cours du mois de septembre 2018, tous les usagers passant de deux flux de tri à un seul ont reçu un flyer afin de leur expliquer le changement prévu pour octobre 2018. Ceux pour qui ce nouveau service induisait un changement de jour de collecte ont été destinataires d'un second support d'information, distribué par les communes.

Le SIRTOM a contractualisé avec la Poste pour faire distribuer à chaque foyer passant d'une collecte en apport volontaire à une collecte en porte à porte, deux rouleaux de sacs de tri. Les communes ont reçu un stock de sacs permettant de doter les « oubliés » de cette distribution et de fournir à nouveaux leurs habitants après épuisement de ce premier stock.

Pour optimiser cette nouvelle collecte, le SIRTOM a mis en place en zone rurale, une collecte simultanée des ordures ménagères et des sacs de recyclables grâce des bennes de collecte bi-compartimentées, le grand compartiment (2/3) étant dédié aux ordures ménagères et le petit aux sacs jaunes.



Concernant les moyens humains et techniques cette nouvelle organisation a fait évoluer le service comme suit : Nouvelle organisation du service octobre 2018 (hors ex CCB)

Après environ un trimestre de collecte en porte à porte et en monoflux on constate de bons résultats :

- Pour les quelques 37 000 usagers auparavant en apport volontaire, on note une hausse d'environ 40% des quantités de recyclables collectés, passant de 30 kg/hab/an à 42 kg/hab/an soit, depuis le 15/10/2018, 93 tonnes supplémentaire d'emballages et papiers envoyées au recyclage au lieu d'être incinérées.
- Pour les 27 500 usagers auparavant en porte à porte en sacs jaune et gris, le passage au monoflux génère une hausse d'environ 10% des quantités de recyclables collectés, passant de 45 kg/hab/an à 50 kg/hab/an soit, depuis le 15/10/2018, 25 tonnes supplémentaires d'emballages et papiers envoyées au recyclage au lieu d'être incinérées.

Les résultats du dernier trimestre 2018 permettent donc de constater que la simplification du geste de tri, accompagnée d'une campagne de communication a permis d'améliorer les performances de recyclages sur le territoire du Syndicat.

Ainsi, depuis le 15 octobre 2018, la collecte des emballages et papiers est effectuée en multimatériaux et en porte à porte pour 95% de la population. Les 5% restants sont les populations en zone d'habitat vertical restées en apport volontaire.

#### 1.1.6 conteneurisation de la commune de la Ferté Macé

Les habitants de la ville de La Ferté Macé, bourg de plus de 5 000 habitants, bénéficiaient jusquà fin 2018, de deux collectes d'ordures ménagères et une collecte des emballages et papiers recyclables en porte à porte hebdomadaires.

Pour des raisons de propreté des rues et conformément à la circulaire R 437 qui recommande, pour éviter aux agents de collecte des maladies professionnelles telles que des TMS (troubles musculo-squelettiques), la mairie de la Ferté-Macé a demandé que soit opéré un changement du service.

Conformément aux statuts du SIRTOM, les investissements liés à ce projet ont été financés par une sur -contribution de la commune au BP du SIRTOM.

La demande était d'équiper chaque foyer d'un bac roulant aux normes pour la collecte des ordures ménagères et, en contrepartie, de baisser leur fréquence de collecte, de deux fois par semaine à une fois par semaine. L'objectif était d'équilibrer les coûts, sachant que la collecte des bacs demande, par rapport à une collecte en sacs, 40% de temps supplémentaire, du fait des opérations mécanisées de

levage des conteneurs et de leur remise en place après collecte (temps passé issu de l'observation de terrain lors de l'expérimentation de conteneurisation des collectes sélectives sur le territoire de l'ex-CdC de la Haute Varenne et du Houlme).

Une commande a été passée auprès de Plastic-Omnium, via l'UGAP, pour une prestation comprenant l'enquête amont auprès des usagers, la fabrication et la livraison des bacs dans les locaux des services techniques de la commune. Les habitants étaient ensuite invités par courrier, à venir retirer leur bac dans ces locaux.



#### BILAN de l'opération

Au total ce sont environ 2350 foyers et entreprises qui ont été enquêtés sur ce territoire sur une période de trois semaines fin juin 2018. L'enquête portait principalement sur la capacité à stocker un bac et le nombre de personnes dans le foyer.

Les résultats de l'enquête ont permis d'obtenir un taux de réponse des usagers d'environ 60%.

B / Détail - Nbre de points touchés : enquêtes réalisables									
Libellés Communes	Commerce	immeuble	Particulier	Total	% Total	Nombre de points importés	% Avancement Général		
ANTOIGNY	2		52	54	2.3%	96	56.3%		
LA FERTE MACE	88	108	1 201	1 397	59.0%	2 251	62.1%		
Total	90	108	1 253	1 451	61.3%	2 347	61.8%		

Par la suite une centaine de foyers ont effectué leurs demandes de bacs hors enquête.

À la suite des résultats de cette enquête, le Sirtom a procédé à la commande des bacs puis à l'envoi d'un courrier à chaque foyer pour la récupération de ce dernier.

	FLUX OMR							
Libellés Communes	120 L	180 L	360 L	Total				
ANTOIGNY	26	16	1	43				
LA FERTE MACE	778	272	175	1 225				
Total	804	288	176	1 268				
% Total	63%	23%	14%	100%				

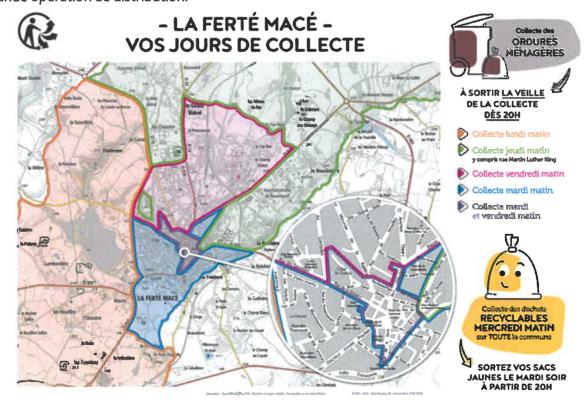
Les distributions ont été effectuées en décembre 2018 sur la commune de la Ferté Macé en collaboration avec les services de la Ville, par voie de convention de mise à disposition.

Au total 1380 bacs ont été distribué dans le courant du mois de décembre sur le site des services techniques de la ville

Bacs distribués lors de l	l'opération de cont	teneurisation
Type de bac	foyers	nb de bacs distri <b>b</b> ués
120 litres	1 à 2 personnes	1 000
180 litres	2 à 4 personnes	300
360 litres	4 personnes et plus	80
TOTAL		1 380

La nouvelle organisation des collectes sur la commune a démarré fin décembre 2018, chaque foyer ayant reçu au préalable une carte indiquant, par secteur, le jour de collecte des bacs.

Les distributions de bacs continuent d'être assurées par les services communaux en dehors de cette grande opération de distribution.



## • 1.2 Etudes de territoire pour la fonction de tri des collectes sélectives

La loi du 17/08/2015 (Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte) prévoit une extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques sur l'ensemble du territoire national avant 2022.

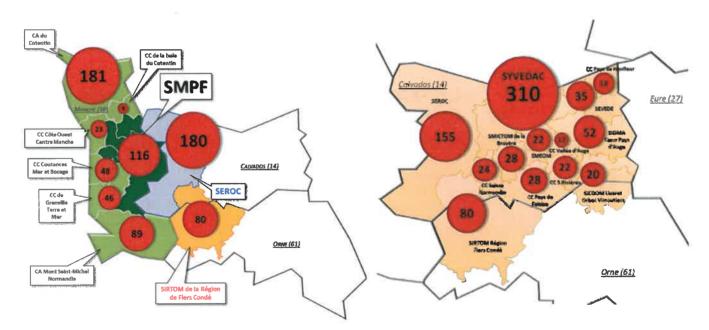
L'extension des consignes nécessite une industrialisation des centres de tri.

Pour maîtriser le coût du tri, les centres de tri, moins nombreux, traiteront plus de tonnes.

La réalisation d'une étude territoriale de programmation du tri est un pré-requis exigé par l'ADEME et par CITEO dans la perspective de l'extension des consignes de tri et de l'obtention d'aides à l'investissement pour la création / modernisation des centres de tri.



Le SIRTOM de la région Flers-Condé a participé à deux études de territoire : la première centrée sur la Manche, portée par le Syndicat Mixte du Point Fort (St Lô)°; la seconde menée par le SYVEDAC (14).



Pour chacune des deux études, plusieurs scénarii de réorganisation du tri ont été étudiés (correspondant à des hypothèses de territoires de coopération).

Les scénarii ont été étudiés à l'horizon 2030 afin de tenir compte de la montée en puissance de l'extension des consignes de tri et des investissements à réaliser.

A l'horizon 2030, des évolutions significatives sont en effet attendues concernant le gisement de collectes sélectives à trier (baisse du gisement de papiers, hausse des plastiques suite à l'extension des consignes de tri).

Les deux études de territoire ont abouti à la conclusion de l'intérêt économique pour les collectivités, de s'engager dans un projet de centre de tri de grande capacité (au moins 40 000 tonnes /an) et de mutualiser les couts de transport afin d'inciter les collectivités les plus éloignées du projet de centre de tri, à s'engager dans la structure.

Le schéma juridique apparaissant comme le plus pertinent au regard des contraintes du projet est la Société Publique Locale (SPL).

A l'issue de ces deux études de territoire,

- le projet de SPL Manchois n'a pas recueil suffisamment de délibérations favorables des collectivités pour atteindre un dimensionnement justifiant l'investissement (40 000 tonnes recyclables)
- Suite à l'incendie du centre de tri de GDE, prestataire du Syvedac, les négociations ont continué au cours de l'année 2019 dans l'objectif de créer une SPL qui investirait dans un centre de tri d'une capacité de 55 000 à 65 000 tonnes /an, dans l'agglomération de Caen.

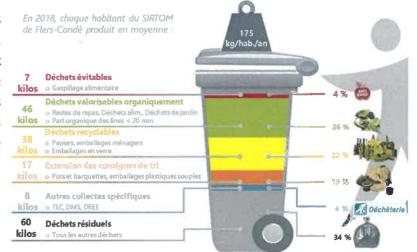
#### 1.3 Autres actions devenant récurrentes

Le SIRTOM a réitéré en 2018 les actions qui avaient été expérimentées les années précédentes :

Collecte d'amiante lié en apport volontaire (prestataire : Madeline),

En deux collectes (juin et septembre 2018), ce sont 29,3 tonnes de déchets d'amiante lié qui ont pu être collectées et traitées conformément à la legislation

- collecte de textiles en porte à porte sur des communes ciblées, : l'expérimentation de 2017 a été renouvelée sur la commune de Saint-Georges des Groseillers et a encore permis à l'association Aux Fringues de collectes une part importante de textiles de qualité, remis en vente dans la boutique de Flers.
- Caractérisation des ordures ménagères. Cette opération, menée en mars 2018, permet d'obtenir un « point zéro » de la qualité de nos ordures ménagères, avant les importants changements de collecte de 2018.



## 1.3.1 2018, l'année de la mise en œuvre des travaux de mise en conformité et de restructuration de la déchèterie de CALIGNY.

La reprise des travaux de conception par le cabinet ANTEA a permis de valider en décembre 2017 les orientations d'un nouvel avant-projet conforme au « Plan de gestion » transmis au service de l'Etat suite au démantèlement de l'ancien incinérateur en décembre 2012. Sur la base de ce nouveau projet, le dossier d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) a pu être transmis fin janvier 2018 au service de la DREAL.

Après une instruction des services de l'Etat de 5 mois le projet a été l'objet d'un avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) en date du 9 juillet 2018. Suite à l'avis favorable du CODERST Mme la sous-préfète de l'Orne a fait parvenir un arrêté d'enregistrement validant la mise en œuvre et la mise en exploitation du projet de déchèterie à plat projeté sur le site du « Pont de vère » à Caligny.

#### Mise en place provisoire de 3 élévateurs HULK pour la collecte des déchets végétaux.

En vu du démarrage des travaux à la fin de l'été, le SIRTOM a été dans l'obligation de démanteler l'aire de dépôt des déchets végétaux en place depuis 2006. Afin de maintenir le service de collecte des déchets végétaux sur la déchèterie de CALIGNY, les élus du syndicat ont décidé la mise en place provisoire de 3 élévateurs HULK permettant le chargement des apports des usagers dans des bennes 30 m³. Cette opération a nécessité la réalisation d'une dalle béton et d'une alimentation électrique provisoire pour un montant de 23 000 €. Ces 3 HULK ont été démontés en septembre 2018 lors de la fermeture de la déchèterie pour les travaux et stockés sur le site pour être installés de façon définitive dans la version finale de la déchèterie à plat.



#### La passation des marché de travaux.

Au mois de mai 2018, le SIRTOM a lancé la consultation pour les opérations de travaux qui ont été allotis en deux lots :

- Lot 1: Terrassements, VRD, génie civil, désamiantage, démolition, éclairage, contrôle d'accès, vidéo-protection et équipements divers;
- Lot 2 : Réfection du bâtiment d'exploitation (démolition-maçonnerie, bardage, plâtrerie, menuiseries intérieures, plafonds suspendus, carrelage-faïence, peinture, électricité et plomberie-VMC)

Réuni le 13 juillet, la Commission d'Appel d'Offre a attribué les marchés de travaux à l'entreprise EIFFAGE pour le lot n°1 et à un groupement d'entreprises composé des sociétés JANNELEC, HUBERT Menuiserie, DUBOURG et SCHMITT pour le lot n°2. Le montant des marchés de travaux attribué par la commission s'élevait à 675 305, 85 €/HT.

Les marchés attribués, le syndicat a pu programmé la fermeture de la déchèterie de CALIGNY pour travaux à la date du 17 septembre 2018 pour un démarrage des travaux la semaine suivante. Cette période a été choisi afin d'éviter le plus possible les aléas climatiques de l'automne pouvant provoqués des arrêts de chantier.

#### Le démarrage des travaux.

Les travaux ont débutés fin septembre 2018 par la démolition et le désamiantage de l'ancien local de pesée du pont bascule ainsi que par les travaux de terrassement. La nature du terrain imposait la réalisation des travaux de déblais en profondeur pour la pose de 3 cuves de rétention des eaux de chaussée dans la période climatique la plus favorable afin d'éviter l'afflux d'eau dans le fond des fouilles. L'installation de ces 3 cuves (pour un total de rétention de 345 m³) permettant la régulation du débit des eaux préalablement traités par un débourbeur vers la rivière voisine était un des point de travaux les plus délicats conditionnant la bonne avancée des travaux de terrassement.













Les travaux de terrassement ont fait l'objet d'un stockage sur site afin de permettre l'analyse de la qualité des déblais avant leur évacuation vers des sites de stockage adaptés à leur nature.

En effet, l'historique du site et la nature des remblais liés à l'exploitation de l'ancien incinérateur ont rendu nécessaire des précautions nécessaires afin d'évacuer les déblais vers différents sites en fonction de leur niveau de pollution.

D'autre part, à la vu du rapport du géotechnicien, il était prévu le réemploi des déblais issus du terrassement pour le positionnement des 3 cuves de rétention afin de servir de remblai de sous-couche sous les voiries lourdes et légères. Après analyse, il s'est avéré impossible d'utiliser ces déblais comme prévu initialement, leurs caractéristiques techniques trop hétérogène et gélive ne permettant pas une stabilité suffisante pour assurer un comportement mécanique de la chaussée durable et compatible avec son usage.

Si les travaux préparatoires, les déblais, la mise en œuvre des réseaux de gestion des eaux de voirie, le démantèlement du local de pesée ainsi que de l'ancien pont-bascule, se sont déroulés dans un délai conforme au planning de réalisation, les problèmes liés à la portance des travaux de gros œuvres (dalles béton) ainsi que des voiries lourdes et légères générés un retard important sur le déroulé du programme initial prévu par la maîtrise d'œuvre.

Les travaux initialement prévus pour une durée de 2 mois et demi devaient s'achever à la midécembre 2018. Or, les difficultés techniques liés à l'évacuation des déblais et au traitement des remblais, n'ont pas permis la réalisation des travaux de gros œuvre et de voirie avant la midécembre. Cette période étant très défavorable d'un point de vu climatique et se situant dans la période des fêtes de fin d'année ainsi que de fermeture longue des entreprises, le planning de réalisation des travaux s'est trouvé prolongé de plus de trois mois.

Après une interruption de trois semaines les travaux ont repris à la mi-janvier 2019.

Parallèlement, aux problèmes rencontrés pour les travaux de VRD et gros œuvres, les travaux de rénovation du bâtiment d'accueil des agents de déchèterie quant à eux se sont déroulés dans les temps prévus sur novembre et décembre.

## 1.3.2 Mises en place de nouveaux équipements et travaux sur les autres déchèteries

En 2018, sur les autres déchèteries le Syndicat a procédé à des améliorations et des remise en états

Mise en place de container maritime pour accueillir les DEEE et les objets destinées à les recycleries locales :

- Condé sur Noireau : 1 container de 40m³ pour les DEEE:
- Tinchebray: trois de 20m³., deux pour les DEEE et un pour les Fourmis Vertes;
- La Carneille : un de 20m³ pour les DEEE
- Pierres: un de 20m³ pour les DEEE
- La Ferté: deux de 20m³ pour les DEEE et un de 20m³ pour la recylcerie Coup de pouce solidaire.



- Déchèterie de Condé;
- Tinchebray;
- La Carneille;
- Pierres.

#### Travaux de réfection et mise en sécurité

- Réfection du local gardien et mise en place de candélabres à Tinchebray;
- Réfection de la couverture des locaux à Pierres et la Ferté Macé.
- Refixation de la ferronnerie (garde-corps + portails) La Ferrière aux Etangs, Condé sur Noireau, Tinchebray, La Carneille et La Ferté Macé
- Réfection des enrobés sur Condé, La Carneille et Tinchebray



## 2. La compétence collecte.

En 2018, les services du Syndicat ont assuré la collecte et le traitement de **46 503 tonnes** de déchets ménagers et assimilés et plus précisément :

- un total de 13 914 tonnes d'ordures ménagères soit 175 kg par habitant
   (>1%);
- 25 644 tonnes d'apports en déchèteries (> 5%) et 293 tonnes en apport volontaire payant (à Caligny et Messei);
- 6 652 tonnes de matériaux recyclables issus des collectes sélectives en porte à porte et
   (ou) en apport volontaire ( 6% )

Nature des déchets	2016	2017*	Evolution 2016/2017	2018	Evolution 2017/2018
OM - Collectes *	13 060	14 080	8%	13 914	-1%
Encombrants - Apports payants	339	316	-7%	293	-7%
Déchèterie	22547	26 974	20%	25 644	-5%
Emballages recyclables	6078	6305	4%	6 652	6%
TOTAL	42 024	47 675	13%	46503	-2%

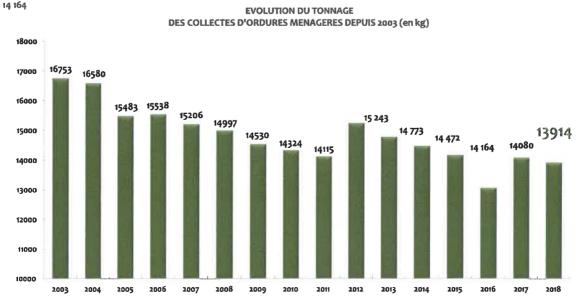
<sup>\*</sup>intégration du secteur de Briouze

INDICATEURS TECHNIQUES PAR SEF	MCE EN 2018
--------------------------------	-------------

2018	COLLECTE ORDURES MENAGERES	CHARGEMENT ET TRANSFERT ORDURES MENAGERES	COLLECTE RECYCLABLE PORTE A PORTE	COLLECTE RECYCLABLES HORS VERRE APPORT VOLONTAIRE	COLLECTE VERRE APPORT VOLONTAIRE	TRANSFERTET TRANSPORT RECYCLABLES	GARDIENNAGE DECHETERIES	TRANSFERT TRANSPORT DECHETERIES	FRAIS GENERAUX EXPLOITATION	TOTAL
HEURES DE SERVICE AN NUIELLE	36 634	884	10 452	1508	910	292	20 956	8 680	5 554	85 870
PARCOURUS	207 260	780	77 633	31287	18 032	1	1	239 981	70 889	645 862
CARBURANTS CONSOMMES	157 140	480	58 860	18 920	10 980	E	I .	87 321	6 350	340 051
CONSOMMATION* en L/100 Km	76	62	76	60	61	1	1	36	9	

#### 2.1. La collecte des ordures ménagères

Dans le respect des prescriptions légales encore en vigueur en 2018, les ordures ménagères font l'objet au minimum d'une collecte hebdomadaire sur l'ensemble du territoire. 79499 habitants sont collectées en porte-à-porte (à l'exception du quartier St Sauveur de Flers).



SIRTOM de la région Flers-Condé: RAPPORT ANNUEL 2018 - Page 15

Les villes de Flers, Condé-sur-Noireau et La Ferté-Macé bénéficient de deux collectes hebdomadaires ainsi que le centre de Tinchebray depuis le 1<sup>er</sup> mars 2004.

Pour compléter ce service, des bacs roulants sont positionnés en « points de regroupement » au niveau de lieux-dits dont les accès sont difficiles pour les bennes de collecte. La fréquence de vidage de ces bacs roulants est identique à la fréquence de collecte des ordures ménagères.

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2005, les communes adhérentes sont collectées par les moyens techniques et humains du Syndicat (mise en régie décidée par délibération du Comité Syndical en date du 28 août

déchèteries du SIRTOM. Il est donc de la

2003). La mise en régie des services de collectes s'est accompagnée de consignes de présentation des déchets.

Les consignes de collecte excluent le ramassage des déchets végétaux et des encombrants qui seraient présentés par les habitants du territoire lors des tournées de collectes en porte à porte des déchets ménagers et assimilés. Ces types de déchets sont collectés uniquement dans les six

Les agents de collecte
ne sont pas autorisés
à collecter ce déchet.

Déchet à déposer
on
déchèterie

THE LES BOND 09 49 34



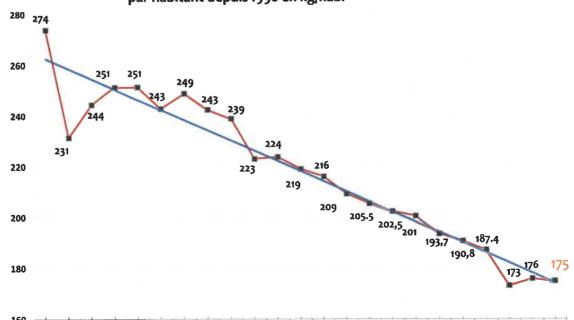
responsabilité des communes et de leurs services de collecter les déchets végétaux et les encombrants qui sont présentés sur la voirie par les

végétaux et les encombrants qui sont présentés sur la voirie par les habitants.

De même, les sacs de tri non conformes aux consignes de collecte ne sont plus ramassés. Un dispositif de contrôle qualité a été instauré depuis la fin 2006. Le non respect des consignes élémentaires de présentation des ordures ménagères ou des sacs de collecte sélective engendre

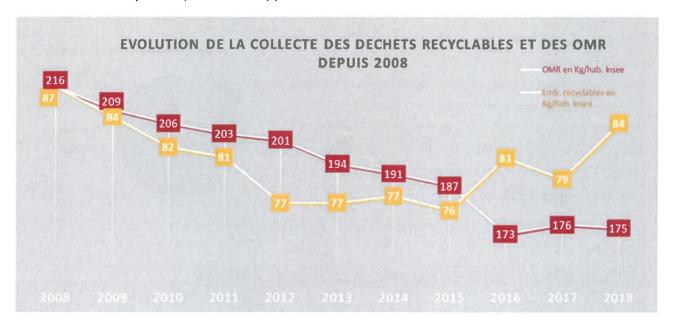
l'apposition de l'autocollant ci-contre. S'ils sont identifiés, les contrevenants à ces règles sont susceptibles, depuis l'adoption de règlement de collecte, d'être verbalisés par un représentant du Maire, détenteur du pouvoir de police.

## Evolution des ratios de collecte d'ordures ménagères par habitant depuis 1996 en kg/hab.



#### 2.2. La collecte sélective

En 2017, ce sont 6 652 tonnes d'emballages ménagers, de journaux-magazines et de verre qui ont été collectées en porte-à-porte ou en apport volontaire :



## soit un ratio de 84 kg/hab. (+6%).

En 2018, la hausse d'explique par la mise en en place de la collecte en monoflux et en porte à porte.

## 2.2.1. La collecte sélective en porte-à-porte :

En 2018, 2 371 tonnes d'emballages ménagers et de journaux/magazines ont été collectées en porte à porte (corps creux 306 tonnes, corps plats 1 113 tonnes et mono-flux 699 tonnes). Ce sont 253 tonnes de plus qu'en 2017, que l'on peut majoritairement attribuer à la simplification des collectes à partir de juin et octobre.

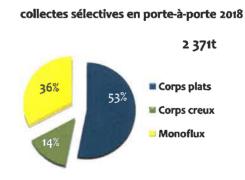
La collecte des déchets recyclables en sacs jaunes et gris (bi-flux) est effectuée en porte-à-porte dans tout ou partie des communes dont la population dépasse 1000 habitants jusqu'au 15/10/2018 à savoir :

- Athis-de-l'Orne (bourg);
- Saint-Georges-des-Groseillers;
- Chanu (bourg);
- Saint-Pierre-du-Regard;
- Condé-sur-Noireau;
- La Selle-la-Forge;
- Tinchebray-Bocage (bourg de Tinchebray);
- Flers;
- Vassy (bourg);
- La Lande-Patry;

La collecte des sacs ou bacs jaunes (mono-flux) est effectuée en porte à porte dans les communes suivantes :

- La Ferté-Macé
- les dix communes de l'ex-CDC de la Haute Varenne et du Houlme, ainsi que deux communes de la CAPF, La-Chapelle-au-Moine et Saint-Clair-de-Halouze.

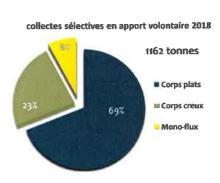
Puis au dernier trimestre 2018 l'ensemble de ces communes ont été collectées en monoflux.



#### 2.2.2. Collecte sélective en apport volontaire

Pour les communes de moins de 1 000 habitants et les zones d'habitat vertical, la collecte sélective est réalisée jusqu'à la date de l'harmonisation des collectes, sur 160 points d'apport volontaire complets, répartis sur le territoire du syndicat.

Pour ce faire, chaque commune est dotée d'au moins un « Point Recyclage » complet. Au total ce sont 157 colonnes pour les emballages plastiques et métalliques, 150 colonnes pour les emballages en carton, les journaux- magazines et 37 colonnes pour le mono-flux qui sont réparties sur le territoire des communes. Comme pour la collecte en porte à porte, la collecte par apport volontaire génère des taux de refus encore trop importants.



En 2018, **1 162 tonnes** d'emballages ménagers et de journaux/magazines ont été collectées en apport volontaire

## L'amélioration du geste de tri reste un objectif du SIRTOM.

On note une baisse de qualité par rapport à l'année 2017 sur les flux 2018 de corps creux (bouteilles et flacons en plastique, boites métalliques, briques alimentaires) qui contiennent 18% en poids de « refus de tri ». C'est la contrepartie des meilleurs tonnages.

Avec respectivement **7% et 14%** de refus, les collectes de « corps plats » (papiers, cartons, journaux, magazines) et « mono-flux » sont de meilleure qualité. Cependant, les taux de refus étant mesurés par des ratios de poids, il est normal que la fraction la plus légère (corps creux) soit plus impactée par les refus.

Ces refus représentent au total 402 tonnes, en hausse pour 2018. Ils ne génèrent pas de recette de recyclage et subissent un traitement plus onéreux, engendrant un surcout d'environ 140€ HT à la tonne.



## 2.2.3. Collecte sélective du verre en apport volontaire

Le verre est collecté uniquement en apport volontaire, sur l'ensemble du territoire du SIRTOM.

Plus de 270 colonnes sont à la disposition des **79 499** habitants. En 2018, **2 925** tonnes d'emballages en verre ont été collectées par ce dispositif,

soit un ratio de 36.8 kg/hab. (7 4%).

Cette forte amélioration de la performance est le résultats de l'action sur les refus d'emballages en verre dans les ordures ménagères ainsi que la communication lors du passage au monoflux porte à porte.



#### 2.3. Les déchèteries

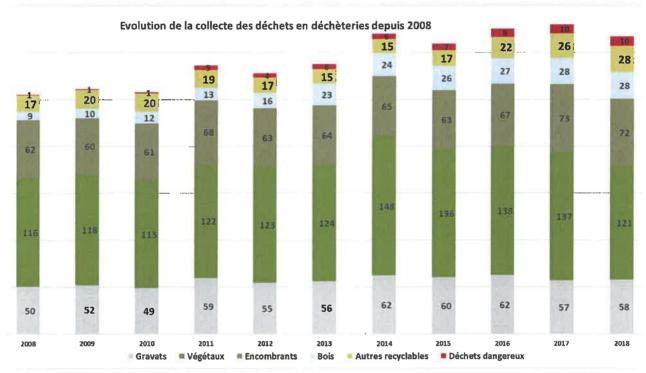
En 2018, le Syndicat dispose sur son territoire d'un réseau de 10 déchèteries : Caligny , La Ferrière-aux-Etangs , La Carneille , Condé-sur-Noireau , Tinchebray, Pierres, la Ferté Macé, Briouze, St Maurice du Désert et Messei (07/2017). Chaque habitant peut, en moins d'un quart d'heure de trajet motorisé, se rendre à une déchèterie et y déposer les déchets ne pouvant être collectés par le service traditionnel de collecte des ordures ménagères.

En 2018, les 10 déchèteries du Syndicat ont permis de collecter 25 644 tonnes soit 311 kg/hab, soit une baisse de 5%, principalement due à une baisse des déchets verts. Ce résultat est largement supérieur à la moyenne nationale (204 Kg/hab./an).

Matériaux	Tonnages 2018	Evolution des ratios
Végétaux	9 997	24
Encombrants*	5 924	71
Gravats	4 753	71
Ferraille	1093	2
Bois classe A/B	2340	71
Carton	388	я
DEEE	530	7
DDM ou DMS	110	
Hulle	39	24
Batteries	1	
Piles	7	Я
Mobilier	460	71
TOTAL	25644	7

\* hors dépôts des professionnels

Les habitants de Saint-Michel-des-Andaines, Truttemer le Petit ainsi que les communes limitrophes du Sitcom d'argentant ont eu accès aux déchèteries du Syndicat par voie de convention.



Répartition 2018 des apports par déchèterie

## Au total, 14911 heures d'ouverture

Déchèterie	Tonnage 2018	Nb. d'heures d'ouverture annuelle	Répartition des heures d'ouverture %	Ratios tonnes / h.	Evolution des ratios
CALIGNY (fermeture septembre)	4 047	1365	9%	2.97 t/h	24
LA FERRIERE AUX ETANGS	1137	962	6%	1.18 t/h	2
LA CARNEILLE	1247	962	6%	1.3 t/h	7
CONDE SUR NOIREAU	3 401	1820	12%	1.87 t/h	7
TINCHEBRAY	3 810	1820	12%	2.09 t/h	77
PIERRES	1570	1040	7%	1.51 t/h	7
LA FERTE MACE	3 2 4 3	1820	12%	1.78 t/h	28
ST MAURICE DU DESERT	640	1560	10%	0.41 t/h	2
BRIOUZE	1 111	1 612	11%	0.69 t/h	.=
MESSEI	5 438	1950	13%	2.79 t/h	Я

#### BILAN des visites sur la déchèterie de Messei

Grâce à la mise en place du contrôle d'accès sur la déchèterie de Messei nous avons pu enregistrer les résultats suivant pour 2018:

- 49 300 visites, soit une moyenne de 9 passage par usager et par an
- 180 à 200 visites par journée d'ouverture
- Environ 2 200 pesées payantes pour les professionnels



## 3. La compétence traitement

#### 3.1. Le transfert des OMr

En 2018, faute d'unité de traitement proche, le SIRTOM a évacué au cours de l'année 13 914 tonnes d'ordures ménagères résiduelles et déchets assimilés (OMr) vers l'Unité d'Incinération des Ordures Ménagères (IUOM) de Colombelles. Pour cette année aucun déchet n'a été traité sur l'Installation de Stockage de Déchets Ultimes (ISDU) de Cauvicourt dans le Calvados.

L'ensemble des OMr a transité par le quai de transfert de l'ECOpôle puis a été rechargé dans des semi-remorques à fond mouvant et transporté jusqu'au centre d'incinération de Colombelles.

Un total de 556 rotations a été nécessaire pour acheminer les ordures ménagères du SIRTOM vers l'IUOM de Colombelles.



SIRTOM de la région Flers-Condé: RAPPORT ANNUEL 2018 - Page 20

#### 3.2. L'incinération des OMr au SYVEDAC

Depuis le 1er janvier 2010, les ordures ménagères résiduelles collectées sur le territoire du SIRTOM de la région Flers-Condé sont acheminées vers l'unité d'incinération du SYVEDAC à Colombelles (14). En 2009, n'utilisant pas la totalité des capacités d'incinération de l'installation (130 000 tonnes), le SYVEDAC a offert la possibilité à d'autres collectivités territoriales ou groupements de traiter leurs déchets par incinération dans des conditions économiques favorables et compétitives au regard des prestations réalisées en Installation de Stockage des Déchets Ultimes (I.S.D.U.).

En finalisation des échanges engagés avec le SYVEDAC, au cours du 2ème semestre 2009, une convention pluriannuelle a été conclue avec le SIRTOM de la région Flers-Condé. Cette convention a été renouvelée par tacite reconduction jusqu'au 31 décembre 2015.

Une nouvelle convention reprenant sensiblement les mêmes termes et ajoutant la possibilité d'organiser sur le site de Colombelles, une campagne de caractérisations des apports de chaque partenaire, a été signée au 1er janvier 2016 pour une période de deux ans expressément reconductible deux fois par périodes d'un an.

Cette collaboration permet au SIRTOM de la région Flers-Condé de bénéficier du soutien à la valorisation énergétique prévu dans le cadre du contrat CITEO.

#### 3.3. Le transport et le traitement des encombrants

En 2018, dans les 10 déchèteries du Syndicat, les particuliers ont déposé 5 924 tonnes d'encombrants et 293 tonnes ont été déposées par les professionnels (Caligny et Messei).

Dans le cadre du marché attribué à la société VEOLIA Propreté, les déchets encombrants du syndicat sont acheminés, après avoir été réceptionnés sur le Centre de Tri-Valorisation -Transfert de VEOLIA Propreté à Saint Pierre du Regard, vers l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de BILLY (14).

# En 2018, le SIRTOM a exporté 6 217 tonnes d'encombrants (-2%) vers l'ISDND de BILLY.

Depuis 2013, la généralisation à toutes les déchèteries de la collecte du bois, auparavant collecté avec les encombrants a permis en 2017 de détourner 27% des encombrants vers la filière bois,

soit 2 340 tonnes.



#### 3.4. Le compostage

#### 3.4.1. Le compostage industriel

En 2018, la totalité les déchets végétaux collectés dans les déchèteries du SIRTOM a fait l'objet d'un traitement et d'une valorisation sur :

- la plateforme de compostage de la société VALNOR à Billy (14),
- la plateforme de compostage de la société SEP à Falaise (14).

Ces opérations de transport et de compostage ont été réalisées par la societé VALNOR dans le cadre d'un marché renouvelé en octobre 2016.

9 987 tonnes (-11%) soit 121 kg/hab., de déchets végétaux ont été déposées dans les déchèteries par les particuliers, les collectivités et les artisans des collectivités adhérentes au Syndicat.

Les déchets végétaux ont fait l'objet d'un transfert vers les plateforme de Billy et de Falaise, ce qui a représenté **454 rotations**.

La société VALNOR a assuré:

313 transferts pour 6 851 tonnes vers la plateforme de Billy

Les services du SIRTOM ont assuré:

- ❖ 66 transferts pour 1 423 tonnes vers la plate-forme de Billy.
- 75 transferts pour 1723 tonnes vers celle de Falaise.

#### 3.4.2. Le compostage individuel

En 2018, le Syndicat a poursuivi sa campagne de promotion du compostage individuel auprès des habitants.

Au cours de l'année, 118 composteurs ont fait l'objet d'une distribution répartie comme suit :

- 115 ont été vendus à des particuliers ;
- 3 ont été offerts dans le cadre de projets de gestion des déchets, (Ecole Les Oisillions à Flers, IEM "La Forêt" à Saint André de Messei, l'Etape pour jardin partagé St Michel)
- Les recettes issues de la vente de ces équipements aux habitants ont été de 3 245 € en 2018.

Depuis 2006, 2036 composteurs ont été distribués sur le territoire du SIRTOM.

Cette distribution de composteurs à prix préférentiel participe aux actions du SIRTOM pour la prévention des déchets. Le compostage à domicile a en effet été identifié comme l'un des leviers de prévention les plus efficaces, au cours de l'opération foyers-témoins de 2015.

## 3.5. Le recyclage et le réemploi en 2018

## 3.5.1. Le recyclage et le réemploi : performances

Outre une grande part des déchets apportés en déchetteries qui est recyclée ou valorisée, les collectes sélectives sont destinées au recyclage. Elles sont expédiées au centre de tri de la société PAPREC, situé au Rheu près de Rennes (35), depuis le 1er janvier 2018.

Ce marché de tri conditionnement a débuté en janvier 2018 pour une durée de 2 ans renouvelable (deux fois un an) jusqu'au 31/12/2021.

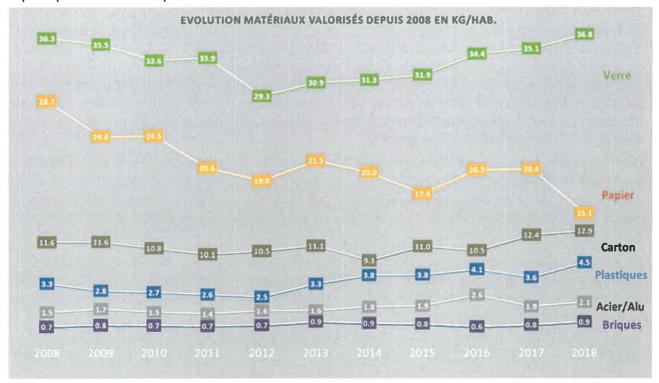
Le centre de tri PAPREC a la capacit de traiter en deux postes, 60 000 tonnes/an de collectes sélectives. Es investisements réalisés en 2016 ont permis de l'adapter aux nouvelles consignes de tri : extension des consignes de tri sur les plastiques (tri à la résine), captage des petits emballages acier et aluminium. La réponse de la collectivité à un prochain appel à projet de CITEO pour la prochaine étape de simplification du tri (extension des consignes à tous les emballages en plastique) en sera grandement facilitée.

L'ensemble des matériaux issus des collectes sélectives en porte-à-porte et en apport volontaire ainsi que le verre, le papier et une partie du carton collectés en déchèteries, rejoignent les filières désignées dans le Contrat conclus avec CITEO.

On peut voir l'évolution des tonnages recyclés sur le graphique ci-dessous. On notera en 2018 la poursuite de l'augmentation du verre de 4 % due à l'opération de contrôle qualité sur les sacs d'ordures ménagères contenants du verre ainsi que la campagne générale de communication sur les consignes de tri dans le cadre de la mise en place de la collecte en monoflux et en porte à porte sur tout le territoire.

Le syndicat subit par ailleurs, une baisse tonnages des papiers collectés pour recyclage (-15%), due à la diminution du gisement et un effet de stock suite au changement de centre de tri. Toutefois les caractérisation des ordures ménagères montrent qu'une grande part des papiers sont encore présents dans les sacs noirs.

Enfin, on note une forte hausse des quantités de plastiques envoyées au recyclage (+22%) due principalement à la simplification des collectes mais aussi à l'efficacité du centre de tri.



#### REPRISE DES MATERIAUX ISSUS DES COLLECTES SELECTIVES - Année 2018

200	EL ST	En Pa	T1 201	8	T2	2018	T3:	2018	T42	018			évolution e
MATIERE	REPRENEUR	CODE	Tonnages	Prix de reprise	Tonnages	Prix de reprise	Tonnages	Prix de re=ise	Tonnages	Prix de reprise	Tonnages 2018	11R0C09905 201K (#31	2017-2018
Gros de magasin	PAPREC	1.02	25	50€	28	50€	111	50€	58	50€	246	11 948€	-45%
	SUEZ		24	354	1		1		1				
Journaux, revues, magazines	NORSKE	1.11	162	85€	324	(variable)	150	(variable)	406	varfable	1 041	89 980€	-27%
PONC	EUROPAC	1.05	0		47	100 00 77,68	0	- 4	0		1 057	75 264 €	-34%
	- 1	5.02	304	Variable	271	(80 à 6 ot)	198	504	237	60€			
POC	REVIPAC	5.03	0	5€	26	10€	23	104	25	10 €	76	756 €	26%
Plastiques	VALORPLAST	PEHD-PP	3		41		26		8		361	73 451 €	62%
		PET dalr	24		81		76		17				
		PET foncé	0		0		35		49				
Ader Issu des CS	ARCELOR MITTAL		3	147€	54	vari able	25	944	75	variable	157	17 169 €	-5%
Aluninium Issudes CS			3	435€			10	518 €	0		12	6 023 €	60%
Verre	OI MANUFACTUR ING		748	244	8=8	24€	748	244	610	24€	2 925	70 100 €	6%
TOTAL	100		A COLUMN		1117		The second	- 15	200		5 629 €	332 743 €	-11%

La recette des reprise de matériaux baisse de 11% en 2018 (dû principalement à la baisse des tonnage de papier et du prix de reprise) : de 4.7€/hab en 2017 à 4.2€/hab. en 2018.

Depuis mai 2015, le SIRTOM, extrait les grands cartons des collectes sélectives. En 2018, 146 tonnes de grands cartons ont été envoyées chez un repreneur local (Le Feuvrier). Cette valorisation plus locale, évitant des transferts vers le centre de tri et le passage de cette quantité de matériaux sur la chaine de tri, a généré des économies de transport et de traitement. De plus, les cartons sont repris par la filière locale à un meilleur prix que s'ils avaient été repris au centre de tri par la filière CITEO.

#### 3.5.2. Le recyclage et le réemploi : Eco-organismes

#### CITEO

En 2017, ECO-EMBALLAGES et ECOFOLIO ont fusionné pour créer CITEO, éco-organisme titulaire de deux agréments de l'Etat, un pour les emballages et un pour les papiers.



CITEO, société investie d'une mission d'intérêt général, a pour mission de répondre par contractualisation à l'obligation qu'ont les entreprises

de contribuer financièrement à la collecte, au tri sélectif et au traitement des emballages ménagers et des papiers que celles-ci produisent. A ce titre, CITEO perçoit des contributions financières de la part des entreprises et soutient financièrement les acteurs du dispositif de collecte, de tri et de recyclage, comme le SIRTOM de la région Flers-Condé.

Pour la période 2018-2022, le Sirtom a signé un nouveau contrat avec Citeo, fondé sur un nouveau barème de soutiens dit « barème F ».

Dans le cadre de ce nouveau barème, pour la partie emballages, Citeo a soutenu le SIRTOM de la région Flers-Condé en fonction de la performance de recyclage réalisée en 2018, à hauteur de 709 737 €.

En 2018, le Sirtom a pu prétendre, pour la dernière fois et au titre des données 2017, au Soutien Développement Durable. Le Syndicat ayant atteint 5 cibles sur 9 correspondant à des objectifs économiques, sociaux et environnementaux, cet engagement s'est concrétisé en 2018 par un soutien financier supplémentaire d'un montant de 29 452 €.

Pour la partie papiers, CITEO a soutenu le Sirtom à hauteur de 75 936 € sur les tonnages recyclés en 2017.

## **Ecologic**

Ecologic gère la collecte en déchèteries et le recyclage des appareils électriques et électroniques arrivés en fin de vie tels que les imprimantes, ordinateurs, téléviseurs, réfrigérateurs.



Pour 2018, cet éco-organisme a versé un soutien de 38 410 € au SIRTOM sur les tonnages collectés.

## Corepile

Corepile a pour vocation d'organiser la collecte et le recyclage des piles et accumulateurs portables usagés déposés en déchèterie.





#### **EcoDDS**



Les Déchets Diffus Spécifiques (DDS) sont issus des produits d'entretien, de bricolage et de jardinage des ménages (peintures, phytosanitaires, acides...). Agréé en avril 2013, EcoDDS est chargé d'organiser la collecte, la valorisation et le traitement de ces déchets.

Au cours de l'année 2014, EcoDDS a mis en place la collecte et le traitement de ces déchets sur les déchèteries du Sirtom. Un contrat avec un prestataire doit cependant être conservé pour les déchets ne rentrant pas dans cette filière (déchets des professionnels, bidons d'huile de vidange...).

Pour 2018, EcoDDS a versé un soutien de 11 424€ au SIRTOM.

#### **ECOTLC**



comobilier

ECOTLC est l'éco-organisme du textile, du linge de maison et de la chaussure. Il accorde aux collectivités une aide à la communication forfaitaire de 0.10 €/habitant.

Ainsi, en 2018, le Sirtom a reçu 7 967 €.

Par ailleurs, en développant la filière textile, ECOTLC permet à la collectivité des économies sur la collecte et le traitement par incinération de ces déchets lorsqu'ils se retrouvent dans les ordures ménagères. Via les points d'apport volontaire, 333 tonnes ont ainsi été collectées en 2018 par l'association locale AGIR-La Redingote de Flers. L'association AUX FRINGUES de Condé en Normandie a aussi collecté des TLC sur le territoire; le tonnage ainsi détourné des ordures ménagères n'est pas connu.

#### **Eco-Mobilier**

Eco-Mobilier organise la filière de collecte du mobilier usagé et la valorisation matière ou énergétique de ces déchets.

Depuis 2015, les déchèteries de Caligny, Messei, la Ferté Macé puis Tinchebray en 2018 ont successivement été équipées d'une benne destinée à recueillir le mobilier. 461 tonnes ont été collectées en 2018 sur ces déchèteries, soit 176 tonnes de plus qu'en 2017. C'est autant qui ont été détournées des autres flux de déchèterie, notamment des encombrants.

Eco-Mobilier apporte également un soutien financier à la collecte et à la communication. Ce soutien se monte à 40 257 € pour 2018.

#### 3.6. traitement des déchets: BILAN

Dans ce bilan l'ensemble des déchets ménagers et assimilés hors gravats (ordures ménagères, recyclables et déchets de déchèterie ) sont pris en compte.

## 3.6.1 Taux global de Valorisation

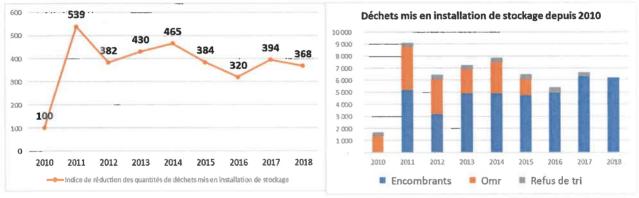
Cet indicateur permet de connaître la part des déchets orientés vers une valorisation matière ou énergétique. La part non valorisable des déchets en 2016 est constituée des encombrants de déchèteries.



## 3.6.2 Indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage depuis 2010

Cet indice vise à montrer l'évolution des quantités stockés de déchets ménagers et assimilés (hors gravats), en vue de suivre l'objectif de la Loi de transition énergétique, de diviser par deux les quantités stockées de déchets non dangereux non inertes sur la période 2010-2025.

Les déchets concernés par le stockage depuis 2010 sont : une part des ordures ménagères, les encombrants de déchèterie et les refus de tri .



On peut remarquer une très forte hausse en 2011

des quantités de déchets ménagers et assimilés non inertes stockés. Ceci s'explique par un traitement sur l'année 2010 des encombrants de déchèteries par incinération. Pour des raisons techniques liées à l'unité d'incinération, cette expérience n'a pas été reconduite. L'année 2010 ayant un caractère exceptionnel, il serait plus approprié de prendre l'année 2011 comme référence pour cet indice.

A partir de 2011, les encombrants ont recommencé a être stockés ainsi qu'une partie des OMr lors des arrêts techniques de l'UVE de Colombelles. On constate une baisse de l'indice à partir de 2014 liée à la la stabilisation de la production d'encombrants. A noter qu'en 2018 encore, toutes les tonnes d'OMr ont été incinérées.

En 2017 l'indice (exprimé en tonnages bruts) augmente fortement suite à l'intégration du nouveau territoire de l'Ex Sirtom d'Andaine. En se référant au territoire historique, l'indice aurait été de 322 et non 394.

En 2018, l'indice diminue notamment grâce à une baisse des encombrants mais surtout grâce à la valorisation énergétique des refus de tri qui étaient enfouis auparavant.

## 4. La redevance spéciale

Pour l'élimination des déchets, les établissements publics et privés peuvent choisir de faire appel au service public par contrat (SIRTOM), ou bien à un prestataire privé de leur choix.

La redevance spéciale est le mode de financement de la collecte et du traitement des déchets produits par les entités qui ne sont pas des ménages : entreprises, artisans, établissements publics (hôpitaux, maisons de retraite, écoles) et collectivités.

Obligatoire depuis le 1er juillet 1993, cette redevance concerne les déchets assimilables aux ordures ménagères pouvant être collectés sans sujétions techniques particulières.

La « Redevance Spéciale » ne s'applique que sur les collectivités adhérentes au SIRTOM de la région FLERS-CONDE ayant opté pour le régime de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Le seuil d'assujettissement défini par le comité syndical a été fixé à 500 litres de déchets (OM + déchets recyclables) par semaine.

Afin de se conformer aux textes réglementaires, le SIRTOM a décidé d'instituer cette redevance spéciale calculée en fonction du service rendu. Dans ce cadre, des contrats ayant pour objet de fixer les conditions d'exécution de cette mission sont signés avec les producteurs.

Le SIRTOM propose dans le cadre de son contrat de redevance spéciale :

- la fourniture en location maintenance de bacs roulants pour les OMR et le tri sélectif;
- la collecte hebdomadaire des bacs pour les 2 flux, intégrée dans le service de ramassage normal des déchets ;
- le transport et le traitement de déchets vers des infrastructures agréées et conformes à la réglementation en vigueur.

La redevance est calculée en fonction du volume de déchets produit par chaque producteurs ainsi que le nombre de semaines d'activités sur l'année.

Depuis 2010 les tarifs de la redevance spéciale ont été maintenus, soit :

• 30,58€/m³ pour les ordures ménagères résiduelles / 22,25€/m³ pour les recyclables secs.

En 2018, 307 203 € ont été perçus au titre de recettes de la redevance spéciale, recette stable par rapport à 2016. Pour le producteur de déchets assujetti à la TEOM, le montant versé à sa collectivité de rattachement est déduit du montant annuel de la redevance spéciale.

#### Les moyens techniques et humains.

Un parc de 380 bacs roulants de 770 litres dont le SIRTOM est propriétaire est mis à disposition des établissement assujettis à la redevance spéciale. Ce parc est géré en régie par le Syndicat.

Les déchets sont collectés et traités dans les mêmes conditions que ceux des particuliers. Un agent est dédié à temps partiel à la mise en place, au suivi et à la facturation de cette redevance.

A la fin de l'année 2018, 124 établissements répartis sur le territoire sont assujettis à la redevance spéciale. Les autres établissements se sont orientés vers d'autres dispositifs de collecte et de traitement pour leurs déchets (prestations privées, apports volontaires en déchèterie) ou bien ont, après vérification, une production de déchets inférieure à 500 litres par semaine.

Le service redevance spéciale aura permis de collecter et traiter 979 tonnes (9 790 m³) d'OM, et 316 tonnes (3 958 m³) de déchets recyclables en 2017.

Les quantités d'OMr collectées dans le cadre de la redevance spéciale ont représenté 7 % de la production totale du SIRTOM.

## 5. Communication et prévention

Tout au long de l'année, le SIRTOM de la région Flers-Condé conduit des actions de prévention, de sensibilisation, d'information et de communication vers un large public d'enfants et de jeunes, mais aussi vers l'ensemble de la population du territoire.

#### 5.1. Animations Eco-Ecole

Dans le cadre de sa communication en milieu scolaire, le SIRTOM propose à l'ensemble des établissements scolaires présents sur son territoire de s'inscrire dans une démarche de développement durable à travers le « programme Eco-Ecole », et de travailler sur la thématique des déchets.



Programme international d'éducation à l'environnement et au développement durable, Eco-Ecole est un label décerné aux écoles élémentaires, collèges et lycées qui se mobilisent pour l'environnement. Chaque année, les élèves, les enseignants mais aussi les personnels travaillent sur un thème parmi lesquels on retrouve l'eau, l'énergie, la biodiversité, l'alimentation, les solidarités, la santé et les déchets. C'est ce dernier thème que le SIRTOM propose d'approfondir à l'aide d'outils tels que la malle « RouleTaBoule », des activités ludiques de découverte des déchets ou encore la reconstitution d'un centre de tri.

Pour l'accompagnement des établissements, l'animation des réunions de comité de suivi, l'application de la méthodologie et les démarches administratives, le SIRTOM de la région Flers-Condé travaille en 2018-2019 pour la huitième année scolaire en partenariat avec le CPIE Collines Normandes, relais Eco-Ecole et association agréée Education Nationale d'association éducative complémentaire de l'enseignement public.

Les animateurs du tri interviennent dans les classes afin de sensibiliser les élèves au tri et mettre en place un projet commun de :

- \* réduction des déchets liés à la cantine par l'installation d'un composteur ;
- \* mise en place de poubelles sélectives dans les classes et/ou dans la cour ;
- création par les enfants d'affiches sur les consignes de tri, d'objets à partir d'emballages recyclables ou encore d'un éco-code (chanson, affiche...).

## Animations scolaires dans le cadre du projet de labellisation Eco-Ecole :

St Jean le Blanc

Ecole primaire de Vassy

Ecole primaire de Monchamp

2 demi-journées par classe et une visite du centre de tri du Rheu (35) proposée aux cycles 3 (CE2 à CM2)



#### 5.2. Animations scolaires et extrascolaires

#### 5.2.1. Sur le temps scolaire

Les animations proposées aux élèves ont pour objectif une sensibilisation au geste de tri et à l'écocitoyenneté par une approche ludique :

- explication des consignes de tri et jeux sur le geste de tri;
- vidéos sur le recyclage des déchets et présentation d'échantillons recyclés;
- jeu du tapis de tri : reconstitution d'un centre de tri ;
- ateliers jeux sur la collecte, les filières de traitements et la valorisation des déchets ;
- pour les maternelles : jeux d'identification sur les matières (toucher, ouïe), jeu sur le geste de tri, conte sur le recyclage, boîte de transformation magique pour aborder le recyclage.

Les consignes de tri ayant changé en 2018, les écoles ont été nombreuses à répondre favorablement à la proposition du SIRTOM, de venir gratuitement proposer des animations au sujet du tri.

#### **Animations scolaires**

Ecole primaire Banvou: 23 élèves; Ecole maternelle de Vassy: 95 élèves; Deux classes de l'école de Saint Denis de Méré; IME, rue de Belfort: 16 élèves; IME, rue des peupliers; Trois classes maternelles Ecole Rolland: 43 élèves; Ecole maternelle Lafontaine Flers: 30 enfants; Ecole des Monts d'Andaine 110 enfants; Ecole de Berjou 3: 2 enfants; Ecole de Ste Honorine la Chardonne: 60 enfants; Ecole Maternelle et primaire d'Athis: 120 enfants; Ecole de Ségrie Fontaine; Ecole de Montsecret; Ecole de Landisacq; Ecole de Chanu.



#### 5.2.2. Sur le temps extrascolaire

#### Animations sur le temps d'activités périscolaires

Sur demande des encadrants, le SIRTOM intervient sur les temps d'activités périscolaires.

ALP de Tinchebray sensibilisation, animation et visite de déchèterie (Frenes, St Cornier, Montsecret, Chanu, St Pierre d'Entremont et Tinchebray) sur toutes l'année scolaire.

#### Au sein des lycées du territoire

La région a proposé au SIRTOM, qui l'a accepté, un partenariat avec le GRAPE pour mener une première action de sensibilisation au gaspillage alimentaire au sein de tous les restaurants scolaires des lycées de son territoire (Lycées Guéhenno, Tellier, EREA, Andaines et Flora Tristan), incluant des pesées de déchets en cuisine et en fin de repas. Tous ont réussi à faire baisser leur production de déchets alimentaires.

### 5.2.3. En partenariat avec d'autres structures

#### 5.3. Animations au sein d'autres structures

Le SIRTOM de la région Flers-Condé est intervenu dans le but de sensibiliser des adultes aux gestes du tri ainsi qu'à l'importance du recyclage dans la préservation des ressources naturelles.

#### ETAPE: groupe Réussir de 6 adultes (sensibilisation au compostage)

#### 5.4 Première opération « portes ouvertes » à l'écopôle du Bocage

Le samedi 21 avril, le SIRTOM de la région Flers-Condé a ouvert ses portes, le matin pour l'inauguration du siège social et de la déchèterie de Messei. A l'occasion de cette inauguration, à laquelle étaient présentes de nombreuses personnalités locales, le président a rendu hommage à JM Correyeur, ancien président du SIRTOM qui avait initié les investissements structurants de l'écopôle.

L'après-midi était consacrée aux portes-ouvertes, qui ont attiré plus de 200 visiteurs en 3 heures. Ceux-ci ont pu découvrir les nouveaux locaux, mais aussi les installations du quai de transfert, les locaux sociaux et le parc de véhicules du SIRTOM. Les changements imminents de collecte (passage au porte à porte) ont aussi été exposés à cette occasion.

Les entreprises et associations de l'économie sociale et solidaire, partenaires du SIRTOM (La redingote, aux Fringues, les Fourmis Vertes, l'AIFR, le CPIE, ...) ont participé au succès de cet événement en proposant des animations ludiques.





#### 5.5. Distribution des sacs de tri

En 2012, le SIRTOM de la région Flers-Condé a souhaité suspendre l'opération de distribution annuelle menée en porte-à-porte et tester de nouveaux modes de distribution des sacs de tri avec pour objectifs :

- d'assurer un meilleur contrôle de la distribution des sacs;
- d'offrir un service de proximité aux usagers en les informant des consignes de tri et renseignant sur le devenir de leurs déchets.

En 2018, les distribution par secteurs ont été reconduites sur Flers et Condé sur Noireau, avec des présences sur des horaires de début de soirée. Les usagers ont été informés de ces distribution par des articles dans la presse écrite, annonces sur les ondes radiophoniques et distribution d'un document dans chaque boîte aux lettres.

A Flers, les 13 permanences ont accueilli 831 foyers.

A Condé-sur-Noireau, 386 foyers se sont ainsi rendus à l'une des 12 permanences

Distribution de sacs par des associations locales

A l'occasion du déménagement du siège social pour Messei, le SIRTOM a conventionné en juillet 2017 avec l'AIFR afin de continuer à proposer un point de retrait de sacs aux habitants de Flers et des environs. Au total, 596 foyers sont venus retirer environ1700 rouleaux de 25 sacs de tri auprès de l'AIFR.

Les permanences ayant cessé en mairie de Condé fin 2017, le même type de convention a été passé avec l'association Aux Fringues en novembre 2017. En 2018, environ 150 personnes sont venues retirer 450 rouleaux de sacs dans l'atelier et la boutique de cette association.

#### 5.6. Participation à des évènementiels locaux

La présence du SIRTOM de la région Flers-Condé dans des évènements destinés au grand public a pour objectifs de :

- promouvoir les missions du SIRTOM de la région Flers- Condé;
- sensibiliser le public au geste du tri ;
- \* répondre aux attentes et questions diverses du public, le renseigner sur le devenir de ses déchets :
- assurer la promotion du compostage individuel.

En 2017, le SIRTOM a participé aux manifestations suivantes :

Condé côté Jardin Foire de Montilly

## 5.7. Opérations de sensibilisation

Tout au long de l'année, les animateurs du tri effectuent du porte-à-porte pour rappeler les consignes de tri et de présentaion des sacs dans les secteurs où des dysfonctionnements sont constatés.

- septembre 2016: Collecte de textiles en porte-à-porte sur Saint Georges des Groseillers en partenariat avec AGIR La Redingote.
- Collecte des textiles à Chanu, en marge de la Saint-Côme

#### 5.8. Communication écrite

En 2018, une importante campagne de communication a été menée pour accompagner le changement de collecte :

- Passage du tout apport volontaire au tout porte à porte (hors vere) en juin, sur le territoire de l'ex CDC de Briouze, les Monts d'Andaines, Lonlay le Tesson et Antoigny.
- Harmonisation des collectes sélectives vers le monoflux porte à porte, sur le reste du territoire, en octobre 2018.

Une campagne de distribution de documents d'information, réunions d'information des relais de communication (élus, personnels de mairies, associations, bailleurs sociaux,...), réunions publiques,

affichage sur les colonnes d'apport volontaire, distribution de sacs jaunes en boites aux lettres a été menée afin d'informer les usagers des changements opérés.

Pour la conception de l'image graphique unifiée de cette campagne, le SIRTOM a fait appel à deux agences locales de conception graphique et communication : Schuller Graphic et Open-pixel.







Ou auprès de votre mairie

On facilite la collecte vous améliorez le tri.

A partir

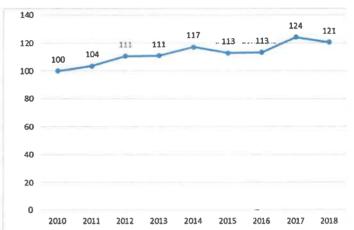


## 5.9 Indicateur de la prévention de déchets

En 2016, un nouvel indice sur la réduction des déchets ménagers et assimilés par rapport à 2010 est crée afin de mesurer l'impact des actions de prévention de la collectivité.

Les déchets inclus dans cet indice sont :

- les ordures ménagères
- Les déchets recyclables
- Les déchets de déchèterie (hors gravats)

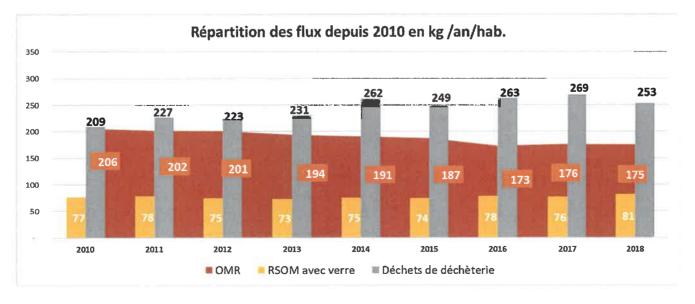


On peut noter dans l'évolution de cet indice des faits marquants expliquant sa variation:

- 2011, hausse importante des encombrants en déchèterie
- 2012, arrivée de la commune de la Ferté Macé au Sirtom
- 2014, forte production de déchets verts en déchèterie (+1 600 t, soit 20%)
- 2015, stabilisation de la production de déchets verts toutefois supérieure au niveau de 2013
- 2016, indice identique à 2015, toutefois dans le détail, une forte baisse des ordures ménagères (-8%), compensée par une hausse des recyclables et des apports en déchèterie (+6%)
- 2017, augmentation de l'indice suite à l'intégration du nouveau territoire. Sans cela l'indice aurait été de 106.
- 2018, baisse de l'indice notamment par la baisse des apports en déchèterie (déchets verts principalement)

Le graphique ci-dessous, en Kg/hab./an et détaillé par type d'apport,

- permet de gommer les effets de la fluctuation de population
- montre l'évolution respective des ordures ménagères des RSOM (recyclables secs des ordures ménagères, c'est à dire les collectes sélectives), par rapport aux apports en déchèteries.



## 6. Les moyens humains

Le SIRTOM de la région Flers-Condé étant un établissement public, la majorité des agents ont le statut de fonctionnaires territoriaux. Il est fait appel à des contractuels pour des missions limitées dans le temps et/ou en cas d'échec de recrutement d'un agent de la fonction publique pour pourvoir un poste vacant.

Tout agent de terrain absent (pour maladie, formation, congé annuel ou autre) doit impérativement être remplacé pour assurer la continuité du service. Aussi, le SIRTOM fait toute l'année appel à des agents occasionnels pour remplacer ripeurs, chauffeurs et agents de déchèteries.

#### Effectifs 2018:

Emplois permanents: 60 postes (dont 6 vacants: 2 en collectes et 4 en déchèteries)

Catégorie A: o

Services Généraux : 10 agents (9,6 ETP)

Catégorie B:5

Service collectes: 33 agents +2 postes vacants (35 ETP)

Catégorie C:55

Service déchèteries : 15 agents (7 gardiens + 4 chauffeurs) +

3.3 postes vacants (14.3 ETP)

#### Emplois non permanents: 23.9 ETP

Catégorie A:2

Services Généraux : 2 agents

Catégorie B: 0

Service collectes: 15.8 agents (dont 1 ETP en contrat aidé)

Catégorie C: 21.9

Service déchèteries: 6.1 agents (dont 1,3 ETP en contrat aidé)

De plus en 2018, un agent a été recruté de mai à décembre pour remplacer un agent des services généraux en congé maternité puis parental et deux stagiaires ont vu leur contrat prolongé d'un mois chacun afin d'assurer le remplacement du responsable d'exploitation et de son adjointe à l'occasion de leur congé annuel.

#### **Absentéisme**

En 2018, la part des remplacements en raison des absences pour raison de santé (maladie ordinaire, maladie grave, maladie professionnelle, accident de service, ...) est de 15,3%, ce qui représente sept équivalents temps pleins sur l'année.

Les accidents de service (neuf occurrences en 2018) sont principalement des entorses et luxations

dues à des chutes et glissades de plain-pied, puis des lésions consécutives à des efforts de soulèvement.

#### **Formations**

En 2018, 43 agents ont bénéficié d'au moins une demijournée de formations. Au total, 875 heures de formation ont été dispensés par le CNFPT ou des organismes de formation, pour un montant de 14 313 €.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, les agents de terrain en formation sont remplacés dans leurs missions, par des agents occasionnels.



## 7. Bilan sur les modalités d'exploitation du service

## 7.1. Organisation du service sur le Sirtom de la région Flers-Condé

Année 2018	Ordures ménagères résiduelles	Verre	hors verre	Déchèterie
Mode de gestion de la collecte	Régie/Prestation*	Régie/Prestation*	Régie/Prestation*	Régie
Mode de collecte	PAP, AV colonnes enterrées Quartier de Flers	AV, 273 PAV	PAP en sacs ou bacs AV, 344 PAV	
Fréquence majoritaire de collecte	1 fois par semaine	1 fois par mois	C1 en PAP	
Fréquence maximale de collecte	2 fois par semaine	1 fois par semaine	1 fois par semaine	
transfert	Régie	Régie	Régie	Régie
Transport	Prestation	Prestation	Régie	Régie/Prestation

PAV = points d'apport volontaire; PAP = porte à porte

C1: fréquence de collecte hebdomadaire

## 7.2. Population desservie et quantités de déchets collectés par la collectivité

2018	OMR	VERRE	RSOM hors verre	déchèterie* tonnage hors	tous Flux
Population desservie	79 499	79 499	79 499	82 489	79 499
tonnage	13 914	2 925	3 533	20 891	41 263
kg/hab. Sirtom	175	37	44	253	510
Kg/hab données nationales	262	30	47	155	493
Ecarts ratio nationale 2015	-33%	25%	-5%	64%	3%

Le Sirtom obtient un ratio de production d'ordures ménagères inférieur à la moyenne nationale en particulier du fait de sa typologie d'habitat (mixte à dominante rurale), du contrôle qualité et des actions de prévention menées sur le territoire depuis de nombreuses années.

La performance peut paraître faible pour les RSEOM par rapport à la moyenne nationale; il faut cependant se rapporter, vue la faible quantité d'OMR produite, plutôt au taux de captage qu'à un ratio brut:

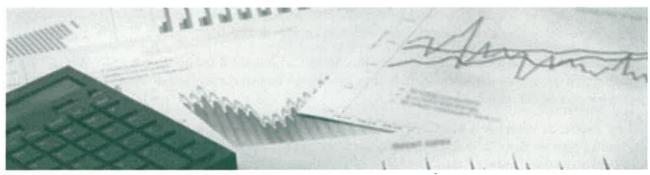
En données nationales, les RSEOM représentent 15% des déchets collectés (47/(47+262)). Les habitants du SIRTOM orientent, eux, 20 % de leurs déchets quotidiens vers la filière de recyclage (44/ (44+175)).

Concernant les déchèteries, le ratio est beaucoup plus important que les données nationales en raison de la forte production de déchets verts sur le Syndicat, deux fois supérieure à la moyenne nationale.

## 7.3 Tarifs et montants des marchés en vigueur en 2018

Type d'operation	Prestataire	Nature du contrat	Transit Tonne E/TTC	Transport Tonne €/TTC	Traitement Tonne (/TTC TGAP incluse	MONTANT en
	TRA	ANSPORT TRAI	TEMENT O	Mr		
Elimination des OMr par incinération	SYVEDAC	Convention			84.71 €	1 178 669 €
Transport Omr de l'Ecopôlevers SYVEDAC	Transport Mauffrey	Marché		10.03 €		139 616 €
		DECHET	ERIE			
Elimination des encombrants par enfouissement ær sem-2018 Elimination des encombrants	VEOLIA Propreté	Marché			87.41€	267 725 €
par enfouissement zème sem-	VEOLIA Propreté	Marché		- €	88.74 €	326 286 €
zons Compostage des déchets végétaux	VALNOR	Marché	- €	17-41 €	20.31 €	322 288 €
inertes	SNN	Marché		9.13 €	5.05€	57 552 €
Ferrailles (dont batteries)	LEFEUVRIER	Convention	- €	SIRTOM	- €	· •
Cartons	LEFEUVRIER	Convention		SIRTOM		
DOM (Déchets Dangereux des Ménages)	MADELINE	Marché	- «		- €	69 763 €
Hulles Minérales	IIMIREC/SEVIA CRUC	Convention	· e			
Bois de classe A et B janvier à septembre	VEOLIA Propreté	Marché	. €	. €	49.06€	114 809 €
	TRI-CONE	DITIONNEMENT	DES RECY	CLABLES		
Mise en balle des cartons Déchèteries&collecte sélectives	LEFEUVRIER	Marché	10.45€			3 553 €
Tri conditionnement des collectes sélectives	PAPREC	Marché		92562.19 €	395 454.81€	488 017 €
Caractérisation					89.06 €	
Tri des corps plats				27.33 €	67.85€	
Tri des corps creux				27-33 €	243.12 €	
Tri du Monoflux				27.33 €	141.35 €	
	PRESTATION CO	OLLECTE (Ex te	rritoire Sir	tom d'Andair	ie)	18. 11. 183
Collecte OMR (apport volontaire)	SNN			90.40 €		39 276 €
Collecte corps plats (apport volontaire)	SNN			52.12 €		4 222 €
Collecte corps creux (apport volontaire)	SNN			232.11 €		6 499
Verre (apport volontaire)	SNN			46.51 €		7 069 €

## 8. Les indicateurs économiques



8.1. Le bilan financier du SIRTOM de la région Flers-Condé en 2018

**Source : CA 2018** 

		INVESTISS	EMENT	2018	
	DEPENSES			RECETTES	5.4
040	Transfert entre sections	15 701.45 €	040	Transfert entre sections	878 515.19
16	Remboursement emprunts	413 686.88 €	10	Dotations fonds de réserve	311 669.00
20	Immobilisations incorporelles	23 336.31 €	13	Subventions d'investissement	5 352.00
21	Immobilisations corporelles	812 893.31 €	16	Emprunts et dettes	1 259 300.00
23	Immobilisations en cours	365 602.38 €	3 3		T-III IR A
	Total des dépenses	1631220.33€	100	Total des recettes	2 454 836.19
				001 Excédent antérieur reporté	1 752 930.34
	Service of such as t		1-111	Total	4 207 766.53
		FONCTIONN	IEMEN'	T 2018	
	DEPENSES			RECETTES	
011	Charges à caractère générale	4 448 367.03 €	013	Attenuation des charges	79 946.64
012	Charges du personnel	2 555 537-55 €	042	Transfert entre sections	15 701.45
042	Transfert entre sections	878 515.19 €	70	Produits des services	319 454.32
65	Autres charges de gestion couran	91 235.47 €	74	Dotations et participations	7 226 410.70
66	Charges financières	155 573.14 €	75	Autres produits de gestion courante	653 030.00
67	Charges exeptionnelles	2 681.85€	76	Produits financiers	10.30
THE			77	Produits exceptionnels	15 373.80
	Total des dépenses	8 131 910.23 €		Total des recettes	8 309 927.21
P	Total des dépenses	8 131 910.23 €		Total des recettes  002 Excédent antérieur reporté	8 309 927.21 1 435 172.05

## 8.2. Le coût du service public

Les évolutions réglementaires récentes (décret n°2015-1827) imposent de modifier certains indicateurs à intégrer dans le rapport et notamment les indicateurs économiques. Ces derniers ont pour objectif d'améliorer les outils de connaissance des coûts de gestion des déchets.

Ces indicateurs sont fondés sur la matrice des coûts Comptacoût® proposée par l'ADEME. Le Sirtom s'est inscrit dans cette démarche depuis 2013 après avoir mis en corrélation sa comptabilité analytique et la logique de cet outil.

Il est inutile de chercher à établir des correspondances directes entre le compte administratif et les couts présentés dans la matrice Comptacout car celle-ci , pour permettre une comparaison entre collectivités et/ou prestataires, intègre des retraitements extra-comptables afin d'effacer les différences qui pourraient exister, notamment dans les différentes politiques d'amortissements.

De même, il est normal de constater une différence entre le coût aidé (cf lexique) et les contributions puisque la collectivité doit dégager une marge d'autofinancement pour les investissements de l'année.

#### Cette matrice permet:

- D'identifier plus finement les coûts par flux de déchets et par étape technique de gestion (précollecte, collecte, transfert, traitement);
- ❖ De disposer d'un cadre commun pour se situer par rapport à d'autres collectivités pour :
  - Identifier des pistes de maîtrise des coûts ;
  - Eclairer la prise de décision ;
  - Etablir une tarification (redevance incitative, redevance spéciale, facturations en déchèterie...);
  - Communiquer sur les coûts auprès des usagers.

Le terme de « coût aidé » traduit ce qui reste à la charge de la collectivité, une fois les recettes industrielles (vente d'énergie, de matériaux,...), les soutiens financiers des sociétés agréées, les aides et subventions déduites du coût total de gestion des déchets.

La contribution des collectivités membres du SIRTOM, que celles-ci traduisent en taxe ou redevance à percevoir auprès des usagers, n'est pas décomptée dans les recettes du coût aidé.

## 8.2.1 Le coût aidé et le niveau de financement du Sirtom de la région Flers-Condé

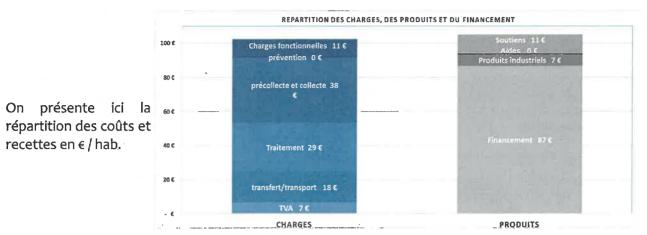
Le Sirtom n'étant pas assujetti à la TVA le coût total aidé 2018 est présenté en € TTC.

2018	Euros Arrondis	Euros/hab.	
Coût aidé TTC du service public	6 687 895 €	84.13 €	
Contribution des usagers	6 520 697 €	82.02 €	

Pour mémoire la contribution des usagers était de 80.79€ en 2017.

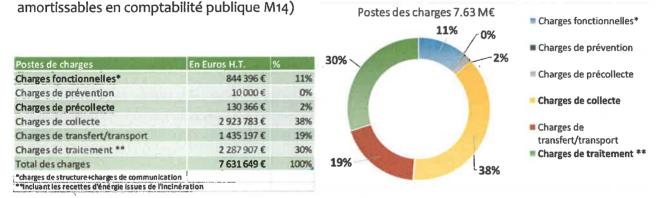
#### 8.3. Structure du coût

## 8.3.1 Répartition des charges, des recettes et du financement



## 8.3.2. Nature des charges générales tous déchets confondus

On présente ici les différents postes de charges qui affectent le service public de prévention et gestion des déchets, sans distinction de flux. Ces dépenses présentées ici s'entendent, charges d'amortissements comprises au sens de l'ADEME (c'est-à-dire tous les investissements même ceux non



Outre les charges de collecte et de traitement qui représentent les dépenses majoritaires, on notera l'importance des charges de transport : 1 435 K€ soit 711 k€ pour les déchèteries, 476 K€ pour les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et 247 k€ pour les recyclables.

#### 8.3.3 Nature des recettes

Figurent ici les différents postes de recettes qui abondent le service public de prévention et gestion des déchets, sans distinction de flux.

Postes des produits 1.46 M€

Poste des Recettes	En Euros H.T. %	
Vente de matériaux et d'énergie**	460 315	31%
Prestations à des tiers*	74 681	5%
Autres produits	6 650	0%
Soutiens	889 242	61%
Reprises des subventions		150
d'investissement («amortissement»)	8 012	1%
Subventions de fonctionnement	2 445	0%
Aides à l'emploi	23 440	2%
TOTAL	1 464 785	100%
"convention d'accès déchèterle pour Accès des hab		
Petit, St Michel des Andaines et une partie des cne: "les recettes d'énérgie issues de l'incinération sor		
charges de traitement		

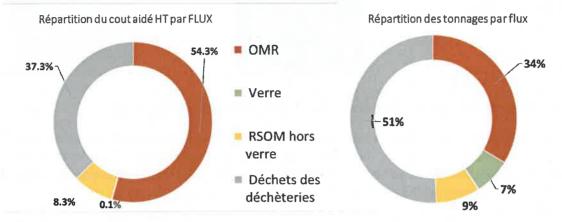
Les soutiens des éco-organismes et notamment CITEO représentent la recette la plus importante du service avec 56% soit 826 000€ HT pour 2018. Ces soutiens sont directement liés à la performance de collecte sélective des déchets recyclables.

#### 8.4. Coût des différents flux de déchets

## 8.4.1. La part relative des flux dans le coût du service plublic

On présente ici le coût aidé pour chaque flux de déchets. Pour les déchèteries, les tonnages sont exprimés hors gravats.

2 018	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchèteries	Gestion du passif*	Total
Coût aidé en € HT arrondi	3 352 872	4 797	511 118	2 302 716	121 177	6 171 503
Tonnage par flux	13 914	2 925	3 533	20 891		41 263



Ces représentations permettent de dresser certaines conclusions sur le service et son coût:

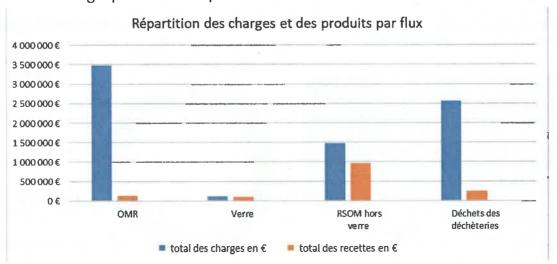
- les déchets de déchèteries représentent plus de la moitié des tonnes collectées par le service pour 37% des coûts.
- Les ordures ménagères représente seulement 1/3 des tonnes collectés par le service pour 54% des coûts.
- Les recyclables (RSOM et Verre) représentent 16% des tonnes collectées pour seulement 8% des coûts.

Ces conclusions mettent en lumière l'intérêt économique du tri des recyclables et des apports en déchèterie.

## 8.4.2 La couverture des charges par les recettes

2 018	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchèteries	Gestion du passif	Total
total des charges en €	3 485 000	111 000	1 471 000	2 561 000	3 000	7 632 000
total des recettes en €	132 000	107 000	960 000	258 000	8 000	1 465 000

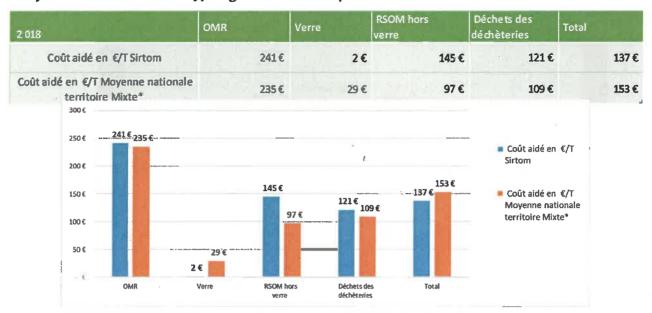
On présente ici le niveau des recettes sur chaque flux de déchets, afin de mettre en avant le taux de couverture des charges par les recettes pour chacun des flux.



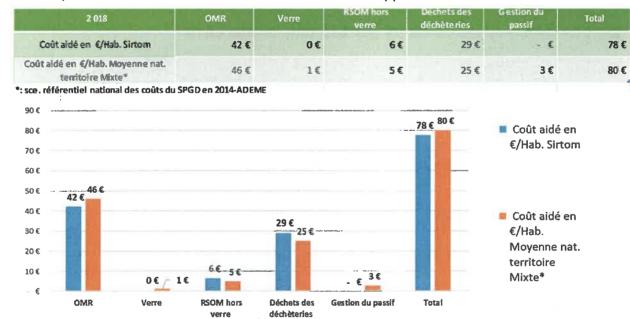
Cet histogramme permet de comprendre que les recyclables (RSOM hors verre) ont un bon taux de couverture des charges grâce aux recettes de vente de matériaux et des soutiens des Ecoorganismes.

#### 8.4.3. Le coût des différents flux ramenés à la tonne et à l'habitant

On présente ici le coût aidé HT des différents flux de déchets rapportés à la tonne en comparaison à la moyenne nationale sur une typologie d'habitat comparable à celle du Sirtom.



Ci-dessous, le même coût aidé des différents flux de déchets rapporté cette fois ci à l'habitant



En OMR, le coût à la tonne supporté par le Sirtom est proche des moyennes nationales (malgré des charges de transport importantes liées à l'éloignement des principaux sites de traitement)

En effet, on constate sur les ordures ménagères que le coût à l'habitant est plus maitrisé que le coût à la tonne. Ceci s'explique par la faible quantité d'Omr collectées par habitant sur le Sirtom.

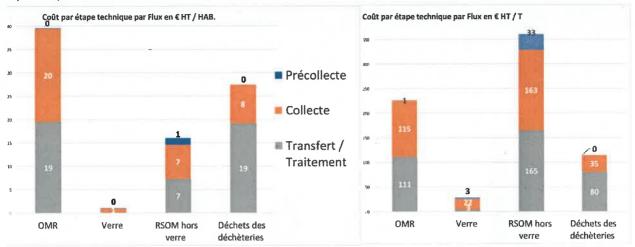
En déchèteries, on constate une forte augmentation du coût à la tonne en 2017 (de 108 à 121€). Ceci est principalement dû à la baisse de la production en 2018

Concernant les recyclables on remarque un coût à la tonne environ 40% inférieur à celui des ordures ménagères ce qui démontre une fois encore l'intérêt du tri par les usagers. Par ailleurs, les coûts nationaux à la tonne des recyclables sont à relativiser en raison de leur forte dispersion (80% des collectivités se situent entre 39€ et 160€).

Enfin concernant le passif, le démantèlement de l'IUOM de Caligny ne se répercute plus.

## 8.4.4. La répartition des charges par flux de déchets et étapes techniques

On présente ici le coût complet (c'est-à-dire incluant toutes les charges sans les recettes) pour chaque flux de déchet, par étape technique. Cet indicateur permet de mesurer l'incidence de chaque poste de dépense pour chacun des flux.

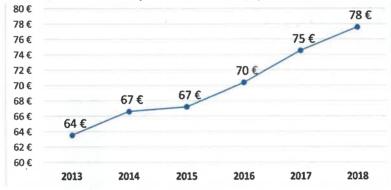


Remarque: les frais de précollecte sont constitués par tous les contenants fournis par le SIRTOM et destinés à recueillir les déchets: bacs roulants, colonnes aériennes, sacs de tri.

NB: concernant les OM, le coût présenté est contracté par les recettes de valorisation énergétique,

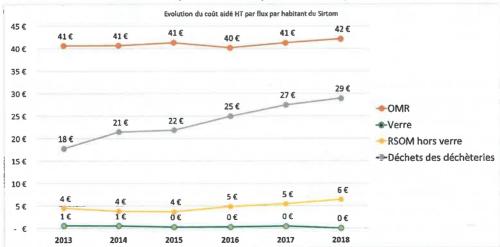
#### 8.5. Evolution des coûts

## 8.5.1 Evolution du coût aidé HT par habitant depuis 2013



(hors 9€ gestion du passif)

## 8.5.2 Evolution du coût aidé HT par flux depuis 2013, par habitant



Les évolutions constatées sur le coût concernent principalement les déchèteries. Ceci s'explique en 2014 par une très forte production de déchets verts, en 2016 par l'impact des emprunts liés à la nouvelle déchèterie de Messei et en 2017 par l'intégration d'un nouveau territoire. Concernant les ordures ménagères, le coût reste stable grâce à la maitrises des tonnages collectés, conséquence de la gestion du service en régie.

## **LEXIQUE**

**Aldeva**: Association Locale de Défense des Victimes de l'amiante.

C1, C2: Traduit la fréquence des collectes. C1 = collecte une fois par semaine; C2 deux fois par semaine; C1/2 = une collecte tous les 15 jours.

CAPF: Commuauté d'Agglomération du Pays de Flers, depuis devenue « Flers Agglo »

CdC: Communauté de Communes

Charge: Coût pour la collectivité

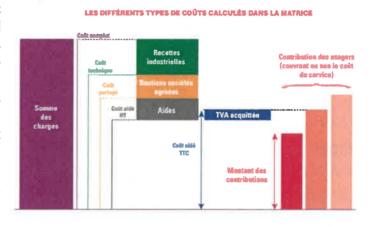
Corps creux : Part des matériaux recyclables composée des papiers et cartons.

**Corps plats :** Part des matériaux recyclables composée des flaconnages plastiques, emballages métalliques et briques alimentaires.

**Cogénération**: Forme de valorisation énergétique, par production vapeur et/ou d'eau surchauffée, valorisée en chaleur et électricité.

## Coût aidé—coût complet—coût technique:

Le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité. Ici, il s'exprime de façon globale, distinction de flux, de charges et de produits, d'étapes techniques. représente l'ensemble des charges (structure, communication, prévention, collecte, traitement amortissements...) qui affectent le service, déduction faite des recettes (ventes de matériaux, d'énergie, soutiens des sociétés agréées, aides diverses).



**DASRI**: Déchets d'activités de soins à risques infectieux, « piquants-coupants » qui doivent faire l'objet d'une collecte à part afin d'éviter les accidents au cours des opérations de collecte et traitement de ces déchets. Ils font l'objet d'une collecte spécifique, dans des contenants sécurisés, directement en pharmacies et ne sont plus pris en charge par le SIRTOM.

**DEEE**: Déchets d'équipements électriques et électroniques : électroménager, écrans, tout objet fonctionnant à l'électricité.

DMS: déchets ménagers spéciaux. Tous les déchets dangereux issus des particuliers

**ISDD**: Installation de stockage des déchets dangereux

**ISDI**: Installation de stockage des déchets inertes (gravats)

**ISDU**: Installation de stockage des déchets ultimes (qu'ils soient dangereux ou non).

**ISDND**: Installation de stockage de déchets non dangereux.

**Modecom**: analyse de la composition des déchets fondée sur une méthodologie éditée par l'ADEME

**Monoflux ou mono-flux :** Matériaux recyclables (hors verre) collectés en mélange (pas de distinction entre corps creux et corps plats)

OM: Ordures ménagères

**OMr**: Ordures ménagères résiduelles, c'est-à-dire les déchets non collectés en déchèterie ou sélectivement pour recyclage. Au SIRTOM, les OMR sont incinérées pour valorisation énergétique.

**PAP**: Porte à porte : mode de collecte où les équipiers viennent chercher les déchets, en sacs ou bacs, à la porte des usagers.

**PAV**: Point d'apport volontaire constitué de colonnes enterrées ou aériennes permettant aux usagers de venir déposer leurs déchets (recyclables et ordures ménagères).

PCI: Pouvoir Calorifique Interne (en Kcal/Kg).

PLPDMA: Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés.

**Pré-collecte**: Les opérations de pré-collecte sont celles qui se passent en amont de la collecte. Les frais de pré-collecte présentés dans ce rapport concernent les dotations en contenants : bacs roulants, sacs de collecte sélective, colonnes d'apport volontaire.

Produit : Recette pour la collectivité

**Recyclerie**: Acteurs du réemploi, les recycleries, également appelées ressourceries, collectent des biens ou équipements encore en état de fonctionnement mais dont les propriétaires souhaitent se séparer, les remettent en état pour les revendre d'occasion

En plus de leur mission de réemploi, elles font de la sensibilisation et de l'information sur la réduction et la gestion des déchets pour différents publics. En réinsérant des personnes en difficulté sociale, en sensibilisant sur les déchets, elles contribuent à créer du lien social.

**Refus de tri**: Les refus de tri sont les déchets indûment présentés à la collecte sélective, qui ne peuvent pas être recyclés dans le cadre des conventions avec les éco-organismes Eco-Emballages et Eco-Folio.

**RSOM**: Recyclables secs des ordures ménagères: part de déchets collectés séparément pour recyclage (emballages recyclables et papiers).

**SIRTOM**: Syndicat mixte de Ramassage et Traitement des Ordures Ménagères.

**SPGD**: Service Public de Gestion des Déchets

**TLC**: Textiles, linge de maison et chaussures.

**Transfert :** Le transfert consiste en une rupture de charge, permettant de recharger dans des véhicules de plus grande capacité (semi-remorques), les déchets, collectés dans de « petits » véhicules (bennes à ordures ménagères ou camions ampliroll de déchèteries).

**UVE :** Unité de Valorisation Energétique. Usine d'incinération avec récupération d'énergie.

**Valorisation :** Toute action qui consiste à tirer une valeur d'un déchet, que ce soit sous forme de matériau (recyclage, compostage) ou d'énergie (incinération avec valorisation énergétique). La valorisation est le deuxième objectif des collectivités exerçant la compétence déchets, après la prévention (diminution à la source) et avant l'élimination (enfouissement ou incinération sans récupération d'énergie).